

ARRETE PORTANT CREATION D'UNITE DE RECHERCHE

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération en date du 25 juin 2020 de la Commission de la recherche du Conseil Académique de Sorbonne Université portant création de l'unité de recherche « Médiations – Sciences des lieux, sciences des liens » ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du 1^{er} juillet 2020, la liste des unités et fédérations de recherche de Sorbonne Université est modifiée comme suit :

- Création de l'unité de recherche « Médiations – Sciences des lieux, sciences des liens », rattachée à la faculté des Lettres

Article 2 :

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 01^{er} juillet 2020

Le Président de Sorbonne Université

